



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2018

Délibération N°07 05 18	ZAC de Serres - cession d'une parcelle à la société Toulouse Charpente
----------------------------	---

Etaient présents :AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry(remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BERET Marie-José (remplaçante de M. SENECLAUZE Christian), BENARFA Ali, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRASCO José, CAZARRE Max, COT Jean, COSTES Alexandra, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (remplaçant de M^{me} DEDIEU-CASTIES Françoise), GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, LEBLANC Daniel, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MAURY Robert (remplaçant de M. DEVIC henri), MASSARUTTO Patrick, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : BOUVIER Claude (pouvoir donné à DEJEAN Henri), DANES Richard (pouvoir donné à CARRASCO José), FAUSTINI Marie-Claire (pouvoir donné à SUZANNE Colette), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à CAZARRE Max), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice),

Etaient Excusés : BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, CARRERE Gérard, CESAR Jean-Claude, DUPONT Michèle, ISRAEL Pierre, MICHEL Robert

Secrétaire de séance : GILAMA Chantal

OBJET : ZAC de Serres - Cession d'une parcelle à la société Toulouse Charpente

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que la commission développement économique puis le conseil communautaire avaient émis un avis favorable pour la vente de la parcelle n°2262 sur la ZAC de Serres à la société Toulouse Charpente.

L'entreprise souhaite également acquérir la parcelle n°2285 section C d'une superficie de 363 m² jouxtant la n°2262. Il s'agit d'une bande de terrain sous laquelle passent des réseaux de la ZAC (eau potable, assainissement, gaz et électricité).

La commission développement économique propose la cession de la parcelle n°2285 section C d'une superficie de 363m² à la société Toulouse Charpente ou toute autre personnalité morale la représentant pour un prix de 15€ HT/m², soit un montant total de 5 445 € HT.

La commission propose de spécifier sur l'acte notarié une servitude de réseaux afin de s'assurer qu'aucune construction ou aménagement particulier puisse être réalisé.

L'avis des domaines a été rendu en date du 09 mai 2018.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 17 mai 2018,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de vendre la parcelle n°2285 section C d'une superficie de 363m² à la société Toulouse Charpente ou toute autre personnalité morale la représentant pour un prix de 15€ HT/m², soit un montant total de 5 445 € HT, dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec la société Toulouse Charpente ou tout autre personne morale se substituant à ladite société ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 22 Mai 2018.....